

**Groupe de subdivisions
de la Gironde**

Affaire suivie par F. BERNAT
Téléphone : 05 56 00 05 18
Référence : FB-GS33-EI-06-641

Bordeaux, le 14 juin 2006

**Rapport de présentation au
Conseil Départemental d'Hygiène**

Objet : SMICOTOM – CET de Naujac sur Mer - Bilan d'exploitation 2005

Le Syndicat Médocain Intercommunal pour la COLlecte et le Traitement des Ordures Ménagères (SMICOTOM) exploite, sur la commune de Naujac sur Mer, un centre de traitement de déchets comprenant les installations suivantes :

- une unité de compostage de biodéchets et de déchets verts ;
- un centre d'enfouissement technique de déchets ménagers et assimilés.

Ces installations ont été autorisées par arrêté préfectoral du 17 avril 1989, modifié par arrêtés complémentaires du 30 avril 1996 et du 20 novembre 2003.

Le 12 juin 2006, le SMICOTOM nous a fait parvenir le bilan d'exploitation, pour l'année 2005, de ce centre de traitement de déchets.

Avis de l'inspection des installations classées sur le bilan annuel de l'exploitant

1. Exploitation du site

1.1 – Compostage de biodéchets et de déchets verts

Au cours de l'année 2005, le SMICOTOM a reçu :

- 4 243 tonnes de déchets verts ;
- 784 tonnes de biodéchets ;

sur la plate forme de compostage.

La **quantité de compost** produit représente **1675 tonnes**.

Les analyses effectuées sur le compost produit ont mis en évidence des **teneurs en éléments traces métalliques inférieures aux valeurs limites** de l'arrêté préfectoral du 20 novembre 2003, de la norme NFU-051, ainsi que du projet de nouvelle norme en cours de validation concernant le compostage.

Les analyses réalisées ont cependant mis en évidence une **teneur en matière organique** du compost produit durant le 2^{ème} semestre 2005 **légèrement inférieure à la teneur minimale** fixée par la norme NFU 44-051.

Ce problème était déjà survenu au cours de l'année 2004.

Ce manque de matière organique serait dû, d'après l'exploitant, à une **présence trop importante d'inertes** de type sable, poussières, fragments de faïence dans les déchets verts.

Pour remédier à ce problème, le SMICOTOM a demandé aux gardiens de déchetteries d'accroître la qualité du produit entrant. Si cette mesure préventive s'avère insuffisante, l'exploitant envisage de mettre en place un système mécanique (tamis, crible,...).

Concernant les éléments pathogènes, les valeurs mesurées se sont révélées inférieures aux valeurs limites fixées par le projet de nouvelle norme. Les valeurs mesurées pour les Escherichia coli et pour les Entérocoques se sont toutefois parfois révélées supérieures aux valeurs de référence de cette norme. Mais il est à noter que ces valeurs ne sont qu'indicatives et ne constituent pas des valeurs limites.

Une grande partie du compost produit a donc été utilisé pour la revégétalisation des casiers existants.

Concernant le compostage, nous avons demandé à l'exploitant de régler le problème du taux de matières organiques afin de pouvoir de nouveau commercialiser le produit.

1.2 – Centre d'Enfouissement Technique (CET)

La quantité de déchets enfouis au cours de l'année 2005 est de **23 937 tonnes**, au lieu de 25 501 tonnes en 2004.

Cette diminution est liée :

- à une baisse importante des refus de compostage et du centre de tri de St Laurent du Médoc due à une optimisation des procédés et à une meilleure qualité du tri ;
- une forte diminution des encombrants due à la mise en place d'une filière de valorisation du bois.

La capacité maximale de l'installation, fixée à 20 000 t/an par l'arrêté du 20 novembre 2003, a cependant de nouveau été dépassée.

Afin de régulariser ce dépassement, lié principalement à l'arrêt du compostage d'ordures ménagères résiduelles, le SMICOTOM a déposé un dossier de demande d'autorisation qui comprend également une demande d'extension géographique du CET pour les années à venir. Ce dossier a été jugé incomplet par nos services. Une nouvelle version doit nous parvenir prochainement.

Le bilan remis par le SMICOTOM met d'autre part en évidence, pour l'année 2005, une poursuite de la mise en conformité du CET par notamment la réalisation de la couverture définitive des casiers 6 à 8. Ces travaux ont concerné notamment la création d'un réseau de captage de biogaz, l'étancheification du massif par le biais d'une géomembrane bitumineuse ainsi que la création d'un réseau de captage des eaux pluviales.

Le casier 9 est actuellement en exploitation. Il devrait être comblé d'ici fin 2006 d'après l'exploitant.

D'après le rapport d'activité, la mise en place d'une torchère destinée à traiter le biogaz était prévue pour le mois de mai 2006.

2. Contrôle des eaux

2.1 – Lixiviats

Les analyses effectuées par le SMICOTOM attestent de la bonne qualité des lixiviats traités.

Ce syndicat a par ailleurs constaté une forte diminution des quantités de lixiviats produits. Cette diminution s'explique par la mise en place de la couverture des anciens casiers.

2.2 – Eaux souterraines

Les analyses effectuées en 2005 sur les eaux souterraines :

- confirment l'état de pollution de la nappe phréatique ;
- mettent en évidence l'absence de pollution de la nappe du Miocène.

Les analyses de la nappe phréatique permettent cependant de constater que la qualité de cette nappe au droit du site ne se dégrade pas mais tendrait même à s'améliorer.

La qualité de la nappe phréatique en aval du site tend également à s'améliorer et à se rapprocher des valeurs obtenues en amont de la décharge.

Inspection de la DRIRE

La DRIRE a procédé à une inspection du site le 7 septembre 2005.

Cette inspection a permis de constater que les travaux de mise en conformité des installations s'étaient poursuivis depuis notre précédente visite.

Nous avons cependant demandé à l'exploitant de procéder à des améliorations en matière de traçabilité.

Une nouvelle inspection sera réalisée en 2006 afin de vérifier l'achèvement des travaux de mise en conformité.

Conclusion

Le rapport d'activité établi par le SMICOTOM permet de constater que l'amélioration de la situation environnementale du site commencée en 2003 et 2004 s'est poursuivie en 2005.

La mise en conformité du site est donc en cours d'achèvement.

L'ensemble de ces mesures devraient contribuer à poursuivre la diminution de la pollution du site.

L'inspecteur des installations classées,

Signé

F. BERNAT